

Les chiffres utiles de la MSA

La
démographie

1^{ère}
partie

Le
financement
du régime

2^{ème}
partie



Les
actions engagées
par la MSA

3^{ème}
partie

Données disponibles au 30 avril 2009

L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services

Contacts

Responsable de la publication :

Alain Pelc

Responsable Mission Synthèses :

Ghislaine Rosay 01 41 63 80 62

Mél : rosay.ghislaine@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Claudine Gaillard 01 41 63 81 18

Mél : gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

et par :

Céline Perraud 01 41 63 71 99

Mél : perraud.celine@ccmsa.msa.fr

PAO :

Isabelle Béhier

Deuxième partie

Le financement du régime page 15

I - 27,1 milliards d'euros de prestations sociales au régime agricole en 2008 page 15

II - Les cotisations et les contributions sociales agricoles page 16

A - 6,5 milliards d'euros d'assiette "revenu professionnel" des non-salariés agricoles en 2008 page 16

B - 16,7 milliards d'euros de masse salariale pour les salariés agricoles en 2007 page 16

C - 8,9 milliards d'euros de cotisations techniques et complémentaires en 2008 page 17

D - Les contributions sociales du régime agricole page 17

① 2,2 milliards d'euros de CSG en 2008 page 17

② 178 millions d'euros de CRDS en 2008 page 17

III - Les budgets des régimes agricoles page 18

A - 19,6 milliards d'euros de charges (hors RCO) au régime des non-salariés agricoles en 2009 page 18

B - 16,7 milliards d'euros de produits au régime des non-salariés agricoles en 2009,
soit un déficit de 2,9 milliards d'euros page 18

C - 13,2 milliards d'euros de charges au régime des salariés agricoles en 2009 page 19

D - 13,2 milliards d'euros de produits au régime des salariés agricoles en 2009 page 19

Troisième partie

Les actions engagées par la MSA page 21

I - Des actions de prévention très suivies en 2007 page 21

A - Une personne sur quatre a participé aux examens de santé page 21

B - Deux personnes sur trois ont bénéficié de la vaccination antigrippale page 21

C - Plus d'une femme sur deux a participé au dépistage du cancer du sein page 22

D - Près d'un jeune sur trois a bénéficié d'un bilan annuel bucco-dentaire page 22

II - Une action sanitaire et sociale dynamique page 22

Annexe : répartitions détaillées selon le régime et définitions page 23

Répartitions détaillées page 23

Définitions page 27

Sigles cités page 29

Les chiffres utiles de la MSA

La Mutualité Sociale Agricole gère l'ensemble de la protection sociale agricole de base de non-salariés et des salariés agricoles : risque maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille (y compris les prestations logement et les minima sociaux). Elle gère également la retraite complémentaire obligatoire des exploitants agricoles.

En complément de la protection sociale légale, la MSA mène une politique d'action sanitaire et sociale et des actions de prévention dans le domaine de la santé.

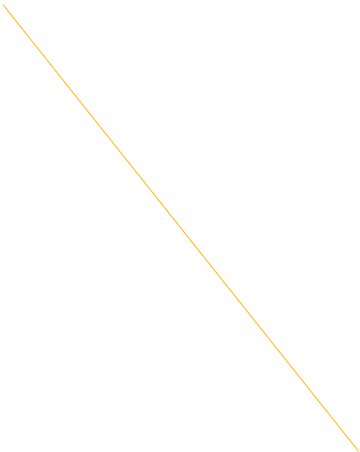
La MSA constitue le deuxième régime de protection sociale en France, avec 3,7 millions de personnes protégées en maladie en 2007.

2009



Ce document est divisé en trois parties : la démographie, le financement du régime, les actions engagées par la MSA.

En annexe figurent des tableaux détaillant la ventilation des effectifs en fonction du régime (non-salariés et salariés), ainsi que les définitions des mots soulignés.



Première partie

La démographie

I - L'emploi agricole

A - 1,3 million d'actifs au régime agricole en 2008 en métropole

L'ensemble des actifs agricoles, non-salariés et salariés, a baissé de 3,4% entre 2007 et 2008. Le nombre d'actifs non salariés agricoles s'élève à 576 025 personnes, ce nombre inclut les chefs d'exploitation, les conjoints actifs sur l'exploitation quelque soit leur statut et les aides familiaux, au 1^{er} janvier 2008 (- 2,7% par rapport à 2007). L'érosion tendancielle du nombre de chefs d'exploitation est moindre en 2008 (- 1,8%) que les années précédentes, du fait d'un accroissement d'effectifs dans les entreprises de service à l'agriculture, et plus particulièrement les centres équestres et les paysagistes.

Le nombre d'emplois salariés au 31 décembre 2007, que ce soit les emplois de salariés d'exploitation, des organismes de service, de la coopération et les autres emplois, atteint 683 841 (- 3,9% par rapport au 31 décembre 2006).

Les actifs agricoles selon leur statut et/ou leur secteur d'activité 1 259 866 au 1^{er} janvier 2008

Salariés 683 841 (54%)
Non-salariés 576 025 (46%)

10%
Autres salariés
127 970

9%
Salariés de la coopération
111 499

16%
Salariés des organismes de service
201 413

19%
Salariés d'exploitation
242 959

41%
Chefs d'exploitation
513 615

4%
Conjoint
55 179

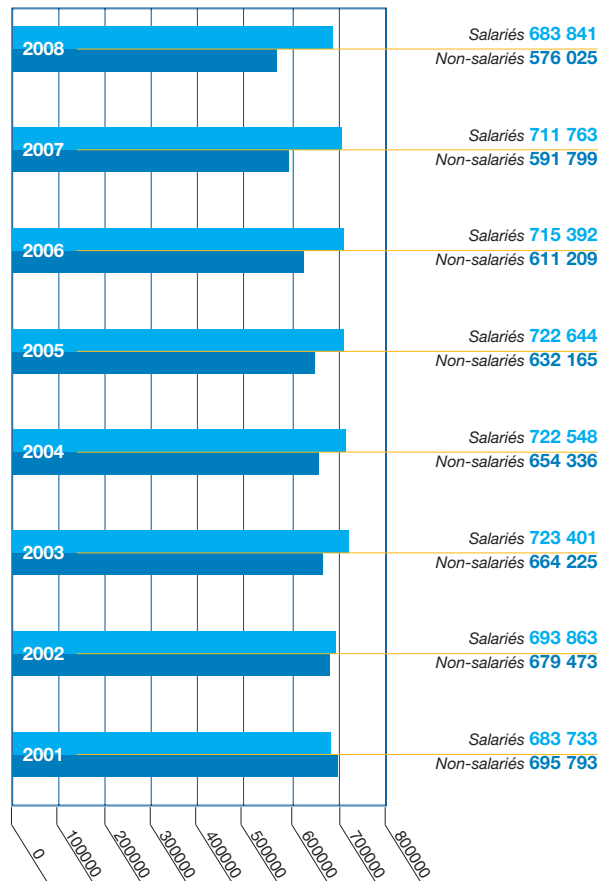
1%
Aides familiaux
7 231

Source : MSA

Le nombre d'actifs non-salariés agricoles diminue tous les ans ; il est passé de 1 million en 1992 à 576 000 en 2008 (- 47% en seize ans).

La baisse est régulière ces dernières années : - 2,7% en 2008 par rapport à 2007, environ -3% en 2007, 2006 et 2005, - 1,5% en 2005 et environ - 2% en 2003 et 2002.

Les actifs agricoles de 2001 à 2008



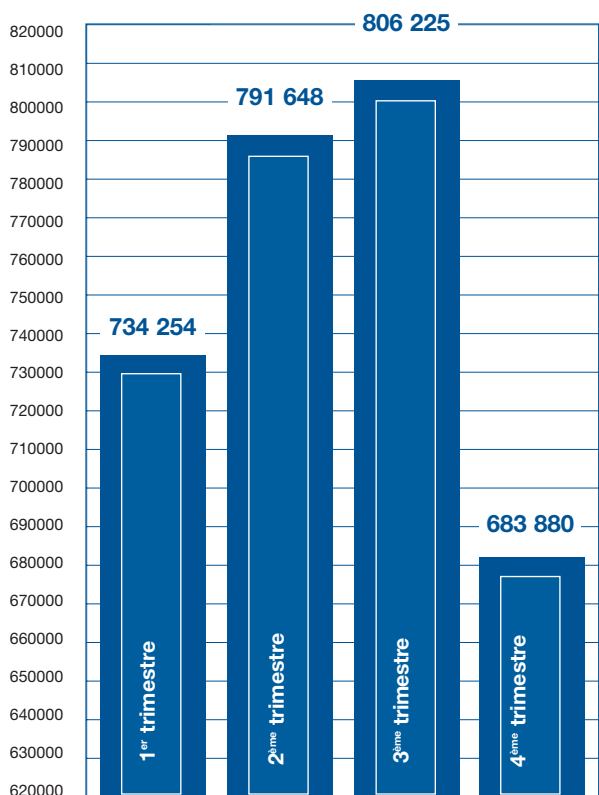
Source : MSA

B - Le salariat du régime agricole en 2007

1 800 000 emplois au troisième trimestre 2007

Les deuxième et troisième trimestres sont caractérisés par un niveau élevé d'emplois saisonniers consacrés aux récoltes arboricoles et aux vendanges. Ainsi, au 3^{ème} trimestre 2007, le nombre d'emplois salariés a dépassé les 800 000.

L'emploi des salariés agricoles en fin de trimestre en 2007



Source : MSA

2 1,3 milliard d'heures de travail en 2007

Le nombre d'heures rémunérées est le meilleur indicateur du niveau d'activité salariale agricole et de ses variations.

Le nombre d'heures rémunérées est en hausse de 0,7% en 2007 par rapport à 2006. Le taux d'évolution du secteur exploitation (ou culture-élevage) s'établit à + 0,3%, celui des organismes de service à + 1%, celui de la coopération à - 0,8% et les autres secteurs à + 2,6%.

Le nombre d'heures rémunérées des salariés agricoles selon le secteur d'activité 1 277 millions en 2007



18%
Autres secteurs
234 millions

39%
Culture-Elevage
498 millions

26%
Organismes
de service
333 millions

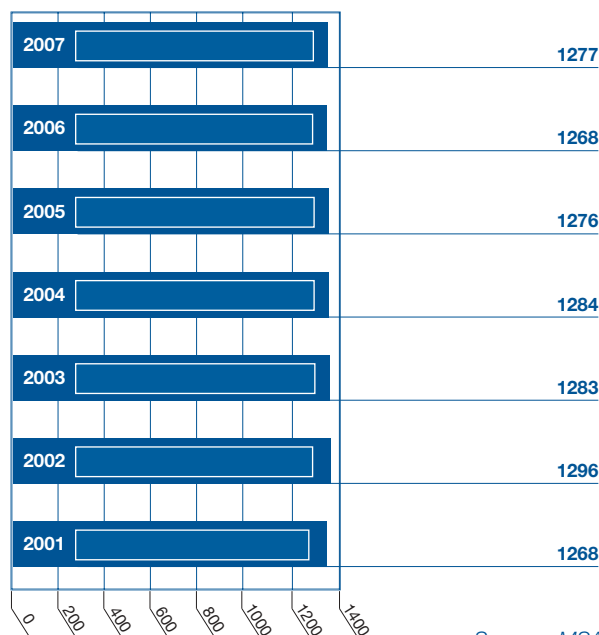
17%
Coopération
212 millions

Source : MSA

C'est en 2002 que le nombre d'heures rémunérées a atteint le maximum, soit 1 296 millions d'heures. Les évolutions de ces dernières années sont proches de la stagnation : + 0,7% en 2007, - 0,6% en 2006 et 2005, + 0,1% en 2004 et - 1% en 2003.

Le nombre d'heures rémunérées du salariat agricole de 2001 à 2007

Nombre d'heures en millions



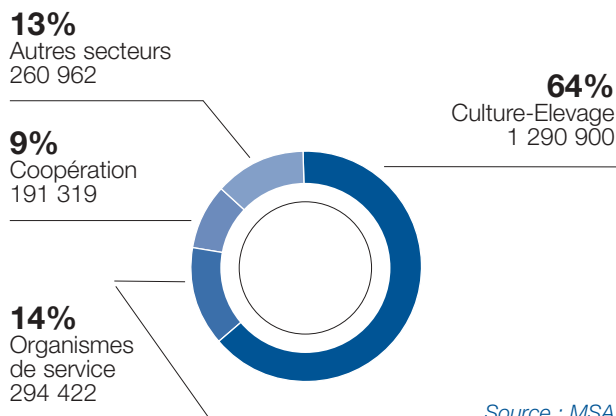
Source : MSA

3 2 millions de contrats de salariés agricoles en 2007

Leur nombre est en augmentation de 4,7% par rapport à 2006, qu'il s'agisse de contrats à durée indéterminée (CDI) ou de contrats à durée déterminée (CDD). Leur évolution pour le secteur exploitation s'établit à + 2,9%, pour les organismes de services à + 8,6%, pour la coopération à + 5,2% et pour les autres secteurs à + 9,5%. Deux contrats sur trois sont signés dans le secteur culture-élevage.

Les contrats* des salariés agricoles selon le secteur d'activité : 2 037 603 en 2007

Autres secteurs Organismes de service
Coopération Culture-Elevage



Source : MSA

* Contrats qui ont donné lieu à une journée de travail au minimum. Une personne peut en contracter plusieurs dans l'année.

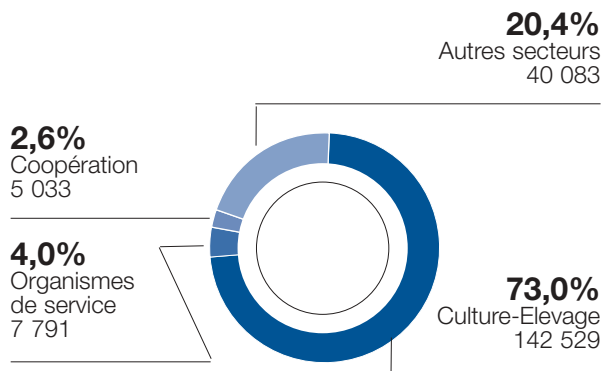
4 195 000 établissements employeurs en 2007

Le nombre d'établissements employeurs est en baisse de 2,4% par rapport à 2006. Leur évolution s'établit à - 2,5% dans le secteur exploitation, à - 4% dans les organismes de service, à - 0,9% dans la coopération et à - 1,8% dans les autres secteurs.

Plus de sept employeurs sur dix sont dans le secteur culture-élevage.

Les établissements employeurs selon le secteur d'activité : 195 436 en 2007

Autres secteurs Organismes de service
Coopération Culture-Elevage



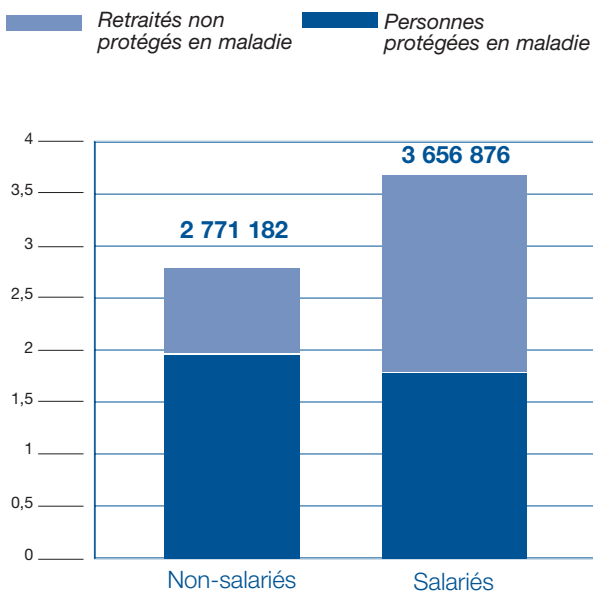
Source : MSA

II - 6 millions de ressortissants au régime agricole au 1^{er} juillet 2007

Le nombre de ressortissants sans double compte percevant au moins une prestation au régime agricole s'élève à 6 millions de personnes au 1^{er} juillet 2007, en diminution de 0,5% sur un an. Ce nombre est inférieur aux nombre de prestations versées en particulier du fait que les retraités polypensionnés qui peuvent être ressortissants à la fois du régime des non-salariés et de celui des salariés. Un ressortissant peut être protégé en maladie ou peut ne pas être protégé en maladie au régime agricole.

Le nombre de ressortissants du régime des non-salariés a baissé de 2,3%, tandis que celui des salariés a augmenté de 1,1%.

Les ressortissants selon le régime agricole avec double compte au 1^{er} juillet 2007



Source : MSA

Dans le graphique ci-dessus, les retraités polypensionnés non couverts en maladie peuvent être comptabilisés une fois au régime des non-salariés et une fois au régime des salariés

III - 3,7 millions de personnes protégées en maladie au 1^{er} juillet 2007

Le nombre de personnes protégées pour lesquelles le régime agricole est susceptible de servir un remboursement au titre d'une prestation maladie s'élève à 3 725 544 en 2007 (- 1,9% par rapport à 2006) dont la moitié relève du régime des non-salariés agricoles et la moitié de celui des salariés agricoles.

Le nombre d'assurés ou ouvrants droit s'élève à 2,8 millions de personnes, soit 1,1 million d'actifs cotisants et 1,7 million d'inactifs (retraités, pré-retraités, chômeurs indemnisés et invalides non cotisants). Les ayants droit représentent 900 000 personnes, dont 67% d'enfants.

Par cotisant actif, sont dénombrées en moyenne 3,3 personnes protégées : chaque cotisant actif fait bénéficier d'une couverture maladie, outre lui-même, 2,3 autres personnes.

Les cotisants actifs salariés protégés en maladie au régime agricole sont exprimés en équivalent temps plein (ETP), à l'exclusion du secteur d'activité organismes professionnels agricoles.

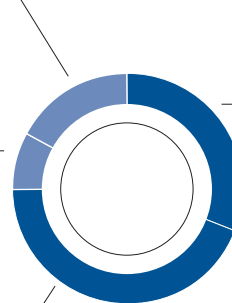
La population protégée en maladie* selon le statut au régime agricole : 3 725 544 personnes au 1^{er} juillet 2007



17%
Enfants et autres ayants droit
626 592

8%
Conjoints
311 947

44%
Inactifs
1 641 027



Source : MSA

* Données retenues dans le cadre de la commission de la compensation après minoration des effectifs par la DSS.

Le nombre de patients s'élève à 3,5 millions de personnes en 2008, dont 1,8 million au régime des non-salariés agricoles et 1,7 million au régime des salariés. L'ensemble est en baisse de 1,4% : - 2,3% pour le régime des non-salariés et - 0,4% pour celui des salariés.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU et/ou de la CMU complémentaire s'élève à 116 715 au 31 décembre 2008.

Le nombre de bénéficiaires de la CMU-C au régime agricole est de 115 632 au 31 décembre 2008, dont 22% relèvent du régime des non-salariés et 78% de celui des salariés agricoles. Parmi ces bénéficiaires, 113 883 personnes relèvent de la CMU-C uniquement et 1 749 personnes relèvent à la fois de la CMU de base et de la CMU-C.

Au 31 décembre 2008, 1 083 personnes relèvent de la CMU de base uniquement.

IV - 4,3 millions de bénéficiaires d'un avantage de retraite fin 2008 en métropole

La population des bénéficiaires d'un avantage de retraite du régime agricole a augmenté de 0,8% entre 2007 et 2008. L'effectif des retraités anciens non salariés agricoles (AVA) s'élève à 1,8 million de personnes (- 2,9% par rapport à 2007). Celui des pensionnés anciens salariés agricoles (ASA) s'élève à 2,5 millions de personnes (+ 3,7%) ; augmentation due notamment aux retraites anticipées, dont le nombre a progressé de 11% entre 2007 et 2008.

Le régime agricole gère 4,3 millions de dossiers de retraites. Près de 15% des retraités bénéficient simultanément d'un avantage au titre des deux régimes non-salariés et salariés agricoles.

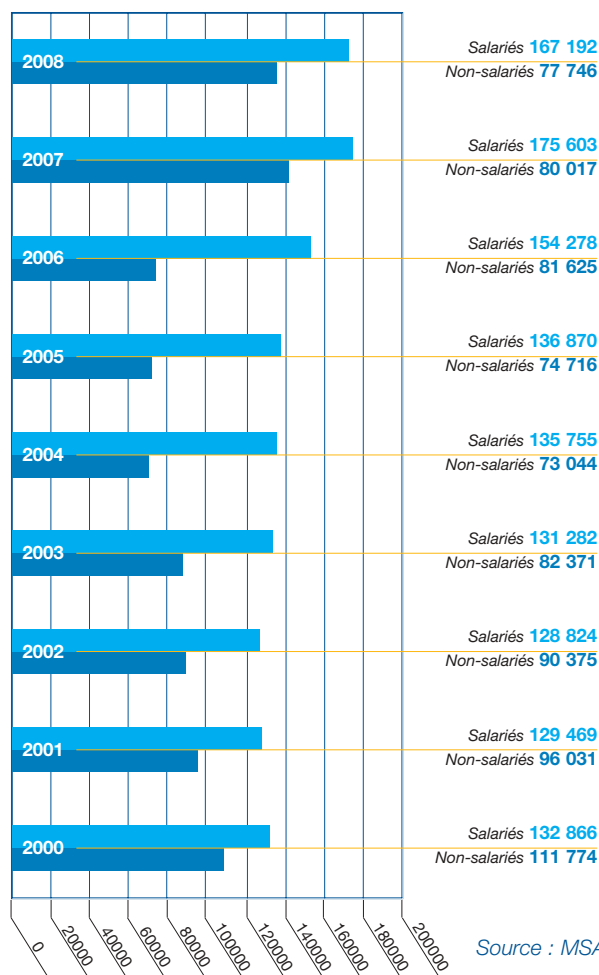
En 2007, un cotisant actif cotise pour 2,7 retraités de droit direct âgés de 65 ans et plus au régime vieillesse des non-salariés agricoles, contre un actif cotisant pour 2,3 pensionnés au régime de salariés agricoles.

L'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), dont le montant est forfaitaire, est versée sous conditions de ressources en complément d'un avantage de retraite.

L'évolution du nombre des bénéficiaires est un indicateur de la faiblesse des retraites et de la précarité des montants. Le nombre de titulaires de l'allocation supplémentaire du FSV est en recul chez les non-salariés, - 25,1%, et chez les salariés : - 14,9% entre 2007 et 2008.

Le nombre de nouvelles attributions en 2008 s'élève à 244 938, y compris les réversions, dont 77 746 attributions au régime des non-salariés agricoles et 167 192 attributions au régime des salariés agricoles.

Les attributions d'avantage de retraite de 2000 à 2008



Parmi les bénéficiaires d'une pension de retraite agricole, 1,6 million d'entre eux peuvent percevoir des prestations maladies de la MSA. Les autres dépendent d'un autre régime de protection sociale pour leur couverture maladie.

Le régime RCO compte 464 501 bénéficiaires au 31 décembre 2008 dont 461 963 bénéficiaires de droits personnels gratuits et 2 538 personnes bénéficiaires au titre de la réversion.

V - 439 000 familles bénéficiaires de prestations familiales, d'AAH, de logement et/ou du RMI à la fin 2008

Les prestations de la branche famille peuvent se classer en quatre catégories : les prestations familiales, les prestations logement, les prestations liées à la précarité et enfin celles liées à l'invalidité.

Au 31 décembre 2008, au régime agricole, 439 355 ⁽¹⁾ familles ont bénéficié d'une ou plusieurs de ces prestations, effectifs en baisse de 1,3% par rapport au 31 décembre 2007. Parmi ces familles, 254 119 relèvent du régime des salariés agricoles (- 0,2%) et 184 155 du régime des non-salariés agricoles (- 2,8%).

Le nombre d'enfants concernés s'élève à 479 853 (- 2,9% par rapport au 31 décembre 2007) dont 188 182 pour le régime des non-salariés agricoles (- 4,8%) et 291 671 pour celui des salariés agricoles (- 1,7%).

Le nombre de familles percevant des prestations familiales s'élève à 232 743 au 31 décembre 2008 ⁽²⁾, dont 87 050 familles affiliées au régime des non-salariés agricoles et 145 038 familles affiliées à celui des salariés agricoles.

Celles bénéficiant d'allocation logement sont au nombre de 255 155 ⁽³⁾, dont 107 685 familles relevant du régime des non-salariés et 147 148 familles de celui des salariés agricoles.

Le nombre de familles vivant dans la précarité s'élève à 24 133 ⁽⁴⁾, dont 6 017 familles affiliées au régime des non-salariés agricoles et 17 917 familles affiliées à celui des salariés agricoles.

Le régime agricole recense 35 131 ⁽⁵⁾ familles percevant des prestations liées à l'invalidité : 10 735 familles relevant du régime des non-salariés agricoles et 24 210 familles relevant du régime des salariés agricoles au 31 décembre 2008.

⁽¹⁾ dont 1 082 familles au régime indéterminé.

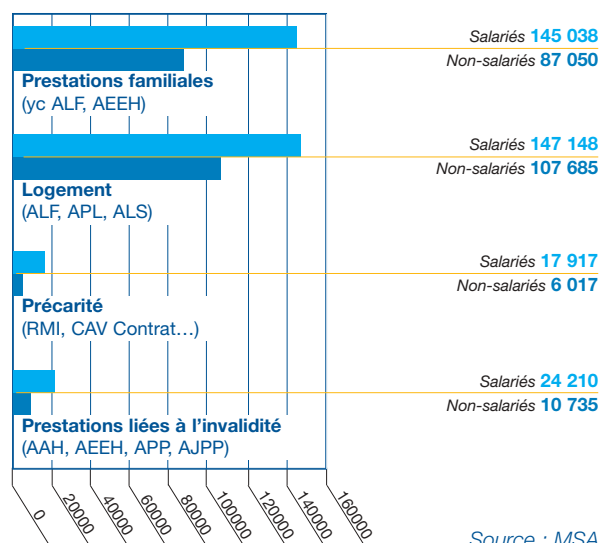
⁽²⁾ dont 656 familles au régime indéterminé.

⁽³⁾ dont 322 familles au régime indéterminé.

⁽⁴⁾ dont 199 familles au régime indéterminé.

⁽⁵⁾ dont 186 familles au régime indéterminé.

Les familles bénéficiaires de prestations familiales, de logement, de précarité et de l'AAH selon le régime agricole en 2008



Une même prestation peut appartenir à deux catégories. Ainsi, l'ALF fait partie des prestations familiales, mais également des prestations logement. L'AEEH, l'APP et l'AJPP font partie des prestations familiales tout en étant liées aussi à l'invalidité.

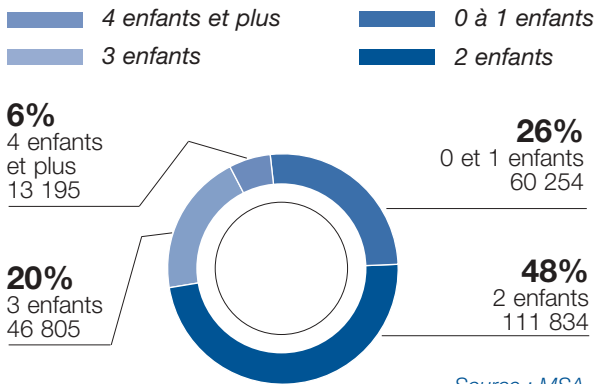
A - 232 000 familles bénéficiaires de prestations familiales à fin 2008

Le nombre de familles ⁽⁶⁾ du régime agricole bénéficiaires d'au moins une prestation familiale au 31 décembre 2008 (ALF incluse), sans double compte, s'élève à 232 088 (- 2,8% par rapport au 31 décembre 2007). Ces familles totalisent 476 265 enfants (- 3%).

Le régime des non-salariés gère 87 050 familles (- 4,4% par rapport au 31 décembre 2007) et 187 402 enfants (- 4,8%). Le régime des salariés gère 145 038 familles et 288 863 enfants (respectivement - 1,8% et - 1,9% par rapport au 31 décembre 2007).

⁽⁶⁾ Les familles pour lesquelles le régime d'affiliation est indéterminé ne figurent pas dans ce paragraphe et les suivants.

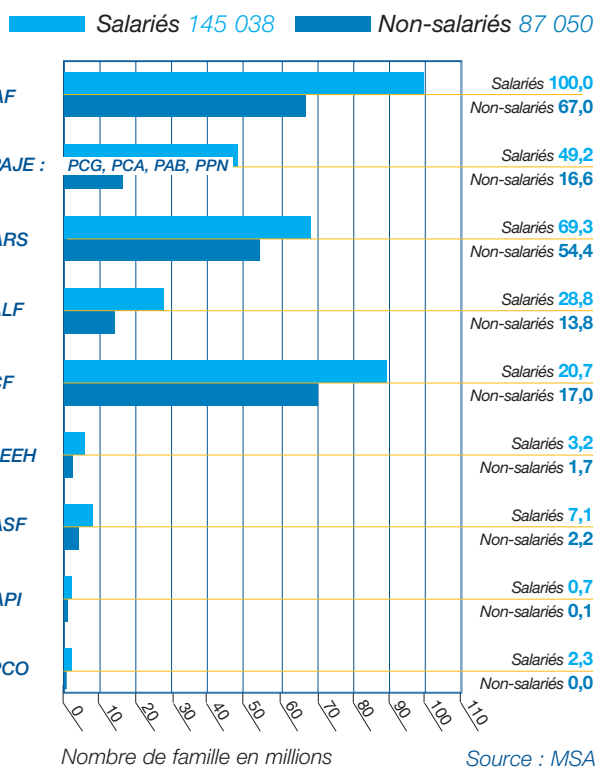
Les familles bénéficiaires de prestations familiales (ALF incluse) selon leur taille au régime agricole : 232 088 familles à fin 2008



Une famille peut bénéficier de plusieurs types de prestations familiales.

Parmi les prestations familiales, ce sont les allocations familiales, non soumises à condition de ressources, qui bénéficient au plus grand nombre. Elles sont servies à 67 313 familles du régime des non-salariés et à 100 486 familles du régime des salariés au 31 décembre 2008.

Les familles bénéficiaires de prestations familiales par type de prestation au régime agricole à fin 2008



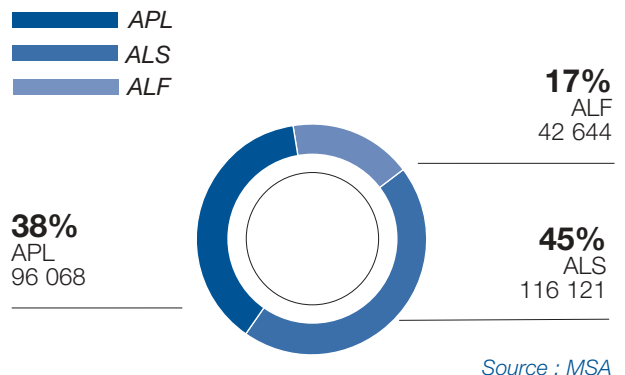
Au 31 décembre 2008, 65 936 familles sont bénéficiaires d'une des prestations liées à la naissance, l'accueil et la garde des jeunes enfants, soit au titre de la PAJE, soit au titre des allocations toujours en vigueur au 1^{er} janvier 2004. A la fin du second semestre 2008, 65 883 familles bénéficient de la PAJE au régime agricole, dont 25% pour le régime des non-salariés et 75% pour le régime de salariés.

En 2008, 16 090 pères ont bénéficié du congé paternité, dont 3 036 au régime des non-salariés agricoles et 13 054 au régime des salariés agricoles. Huit pères sur dix relèvent du régime des salariés.

B - 255 000 familles bénéficiaires d'allocation logement à fin 2008

Elles sont au nombre de 254 833 au 31 décembre 2008 au régime agricole (+ 0,5% par rapport à l'année précédente) dont 107 685 pour les non-salariés (- 0,8%) et 147 148 pour les salariés (+ 1,4%).

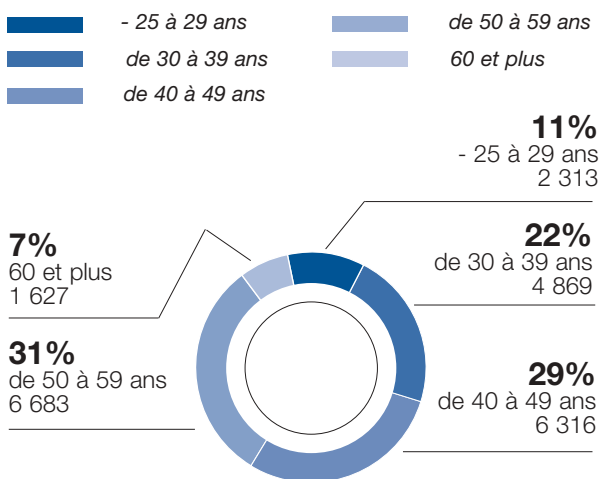
Les familles bénéficiaires d'allocation logement au régime agricole : 254 833 familles à fin 2008



C - 24 000 allocataires de prestations liées à la précarité à fin 2008

Parmi les prestations liées à la précarité, le nombre d'allocataires du RMI (bénéficiaires de prime inclus), s'élève à 21 808 au 31 décembre 2008, en augmentation de 3,7% par rapport au 31 décembre 2007. Le nombre d'allocataires du RMI au régime des non-salariés atteint 5 918 (- 4,9%), celui du régime des salariés 15 890 (- 7,2%).

Les bénéficiaires du RMI par tranche d'âge au régime agricole : 21 808 personnes à fin 2008



Source : MSA

Le contrat d'avenir (CAV) a été créé le 19 mars 2005 pour les bénéficiaires de minima sociaux. Au 31 décembre 2008, 2 142 personnes en bénéficiaient dont 2 062 allocataires du RMI.

En 2005 le contrat d'insertion (CI-RMA) est étendu aux bénéficiaires de tous les minima sociaux. Le régime agricole compte 277 allocataires du CI-RMA à fin 2008, dont 261 allocataires du RMI.

La prime exceptionnelle de retour à l'emploi (PRE) a été créée le 1^{er} septembre 2005 et ne concernait plus personne à fin 2008.

La prime de retour à l'emploi a été créée le 23 mars 2006 et 1 110 allocataires en bénéficiaient au 31 décembre 2008, dont 1 075 allocataires du RMI.

La prime forfaitaire d'intéressement concerne 231 allocataires à fin 2008, dont 222 bénéficiaires du RMI.

D - 35 000 familles bénéficiaires de prestations liées à l'invalidité à fin 2008

Parmi les prestations liées à l'invalidité, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est attribuée à 29 613 familles au régime agricole au 31 décembre 2008 (- 0,9% par rapport au 31 décembre 2007), dont 8 927 pour le régime des non-salariés (- 6,2%) et 20 986 pour celui des salariés (+ 1,5%).

Comme dans un couple, les deux conjoints peuvent bénéficier de l'AAH, le nombre total de bénéficiaires s'élève à 30 957 à fin 2008.

L'AAEH est attribué à 4 962 familles au régime agricole au 31 décembre 2008, dont 1 756 familles relevant du régime des non-salariés agricoles et 3 201 familles affiliées à celui des salariés agricoles.

L'allocation journalière de présence parentale est versée fin 2008 à 33 familles, dont huit relevant du régime des non-salariés agricoles et 25 de celui des salariés agricoles.

VI - Plus de 2,3 millions de personnes couvertes contre les accidents du travail

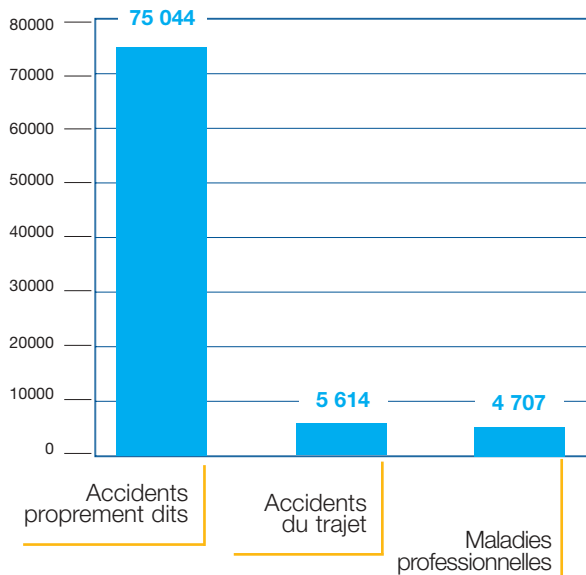
A - 1,7 million de salariés agricoles couverts en 2007

La couverture du risque contre les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles concerne tous les salariés agricoles hormis ceux des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle qui bénéficient d'un régime particulier. Le nombre de personnes protégées contre les accidents du travail s'élève à 1,7 million en 2007 (élèves inclus) au régime des salariés agricoles.

Il a été déclaré 85 365 accidents en 2007, soit + 0,3% par rapport à 2006. L'évolution du nombre des accidents proprement dits est stable, celle des accidents de trajets est en hausse de 2,2% et celle des maladies professionnelles affiche + 3,9%.

Les accidents des salariés selon le type en 2007

Total : 85 365



Source : MSA

B - 611 000 non-salariés agricoles couverts en 2008

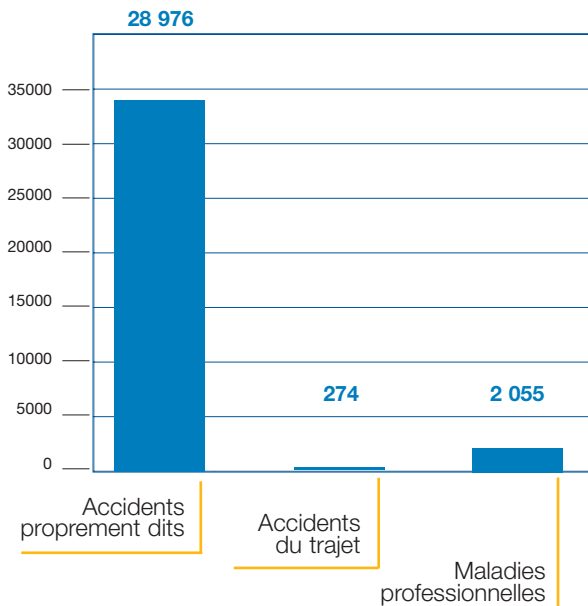
Les non-salariés agricoles bénéficient depuis le 1^{er} avril 2002 d'une couverture sociale obligatoire contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATEXA).

Le nombre de personnes couvertes s'élève à 611 488 au 31 décembre 2008, tous assureurs confondus en métropole, auquel s'ajoutent les enfants sous certaines conditions.

Il a été déclaré 31 305 accidents au titre de 2008, soit une baisse de 1,6% par rapport à 2007. Le nombre d'accidents du travail proprement dits diminue de 3,3%, celui des accidents des trajets augmente de 3%. Le nombre de maladies professionnelles passe de 1 576 en 2007 à 2 055 en 2008, soit une hausse de 30%.

Les accidents des non-salariés selon le type en 2008

Total : 31 305



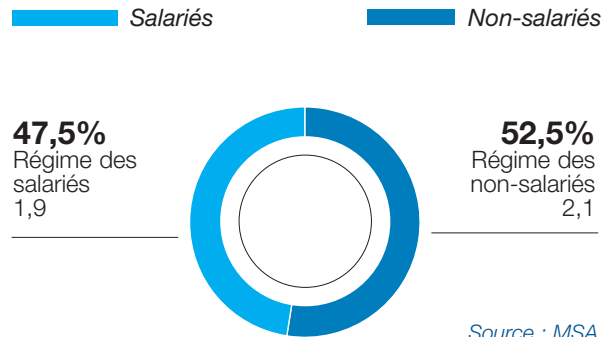
Source : MSA

VII - 4 millions de personnes couvertes en action sanitaire et sociale au 1^{er} juillet 2008

Sont couvertes en ASS au régime agricole les personnes protégées en maladie non retraitées au régime agricole, ainsi que les retraités à titre principal au régime agricole, qu'ils soient protégés ou non en maladie dans le régime.

Le nombre de personnes couvertes en ASS au régime des non-salariés agricoles s'élève à 2,1 millions, celui des personnes couvertes en ASS au régime des salariés agricoles est de 1,9 million.

Les personnes couvertes en ASS selon le régime : 4 millions de personnes au 1^{er} juillet 2008



Source : MSA

Les populations cibles, auprès desquelles les actions sanitaires et sociales sont menées, diffèrent en fonction des politiques mises en œuvre.

A - Les bénéficiaires de la politique de lutte contre la précarité

Les principaux bénéficiaires de la politique de lutte contre la précarité sont les bénéficiaires de la CMU complémentaire, du revenu minimum d'insertion, du revenu minimum d'activité, du contrat avenir, du contrat d'insertion et du fond de solidarité vieillesse.

B - Les bénéficiaires de la politique développée en faveur des personnes handicapées

Les bénéficiaires de la politique développée en faveur des personnes handicapées, sont les titulaires de l'allocation adulte handicapé, de l'allocation enfant handicapé, les bénéficiaires de rentes d'accident du travail ou maladie professionnelle salariés (88 000 en 2008) et les bénéficiaires de pension d'invalidité.

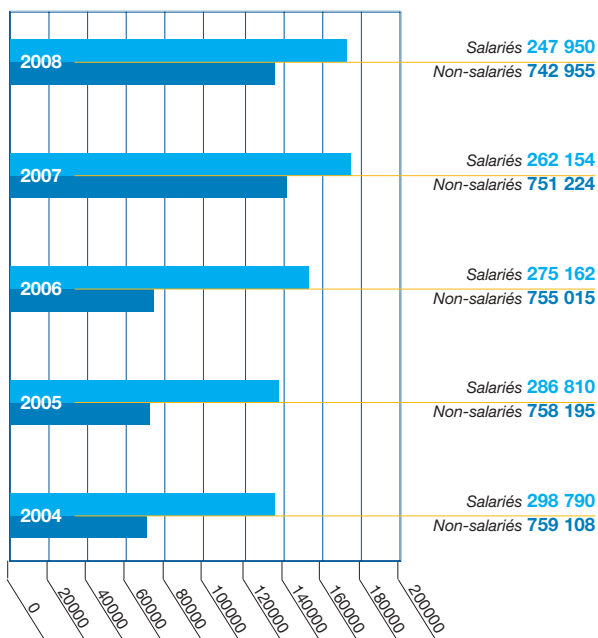
C - Les bénéficiaires de la politique de gérontologie

Les populations cibles bénéficiaires de la politique de gérontologie sont les personnes âgées de 75 ans et plus.

Leur nombre atteint 990 905 personnes au 31 décembre 2008, en baisse de 2,2% par rapport à l'année précédente. Trois personnes sur quatre appartiennent au régime des non-salariés agricoles.

Les personnes âgées de 75 ans et plus, représentent 25% des personnes protégées en ASS.

Les personnes âgées de 75 ans et plus selon le régime



Source : MSA

D - Les bénéficiaires de la politique de prévention sanitaire

Les populations visées par la politique de prévention sanitaire sont les bénéficiaires d'une prise en charge maladie au titre d'une affection longue durée (ALD).

Leur nombre s'élève à 841 430 personnes (hors CMU) en 2007, en hausse de 1,2% par rapport à l'année précédente. Deux personnes sur trois sont affiliées au régime des non-salariés agricoles.

E - Les bénéficiaires de la politique familiale et de l'accueil des jeunes enfants

Les populations ciblées par la politique familiale sont les familles bénéficiaires d'au moins une prestation familiale et leurs enfants ainsi que les enfants de moins de quatre ans.

Le nombre d'enfants à charge de moins de quatre ans protégés en ASS s'élève à 83 297 enfants en 2008, dont 73% relèvent du régime des salariés agricoles, nombre en baisse de 3,8% par rapport à l'année précédente.

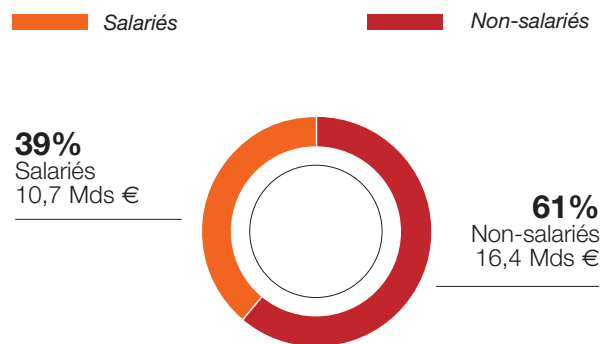
Deuxième partie

Le financement du régime

I - 27,1 milliards d'euros de prestations sociales au régime agricole en 2008

Les prestations sociales versées par le régime agricole pour l'ensemble des risques ont augmenté de 1,5% par rapport à 2007 (à champ comparable). L'évolution relative au régime des non-salariés agricoles est de + 0,5%, celle des salariés est de + 3%.

Les prestations sociales par régime : 27,1 milliards d'euros au titre de 2008 Métropole + DOM



En droits constatés

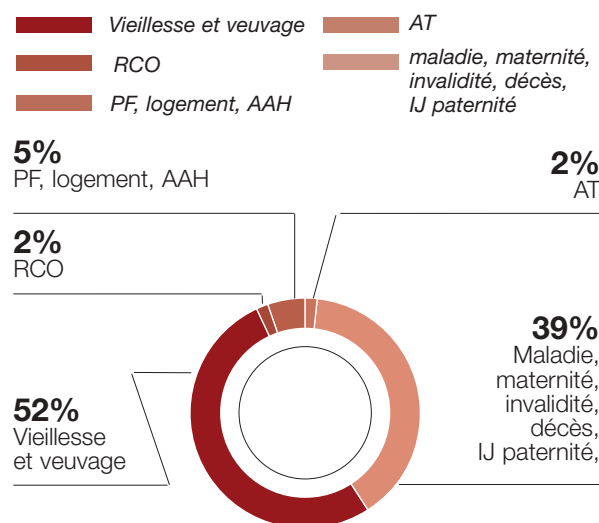
Source : MSA

Plus de la moitié (52%) des prestations du régime agricole en 2008 concerne le poste vieillesse et veuvage.

Le montant général des prestations maladie, maternité, invalidité et décès, des indemnités journalières liées au congé paternité s'élève à 10,6 milliards d'euros au titre de 2008. L'évolution est de + 1,6% par rapport à l'année précédente.

Les prestations au titre des PF, logement et l'AAH représentent 1,4 milliard d'euros.

Les prestations sociales par risque au régime agricole : 27,1 milliards d'euros au titre de 2008 Métropole + DOM



En droits constatés

Source : MSA

Par rapport à 2007, les évolutions par risque sont :

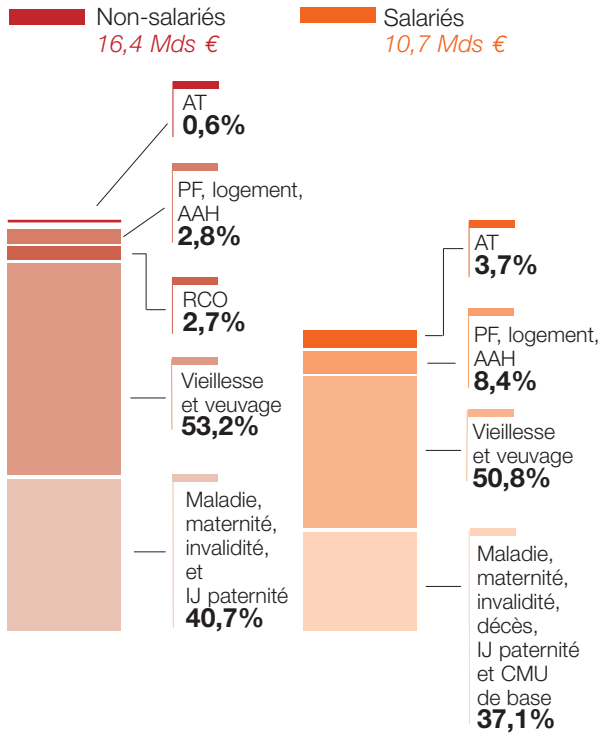
■ pour le régime des non-salariés

- + 0,3% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- + 1% pour la retraite complémentaire obligatoire (RCO),
- + 0,9% au titre de la maladie, maternité, invalidité et indemnités journalières liées au congé paternité,
- - 1,7% pour le poste PF,
- + 7% pour les prestations relatives aux accidents du travail.

■ pour le régime des salariés

- + 3,2% pour les prestations vieillesse et veuvage,
- + 2,8% au titre de la maladie, maternité, invalidité et décès, IJ liées au congé paternité et CMU de base,
- + 2% pour le poste PF,
- + 5% pour les prestations relatives aux accidents du travail.

Les prestations sociales par régime et par risque : 27,1 milliards d'euros au titre 2008 Métropole + DOM



En droits constatés

Source : MSA

II - Les cotisations et les contributions sociales agricoles

Les cotisations sont déterminées à partir d'assiettes, basées sur le revenu professionnel agricole pour les non-salariés auquel s'applique éventuellement une assiette minimale et/ou un plafond, ou la masse salariale plafonnée ou non pour les salariés.

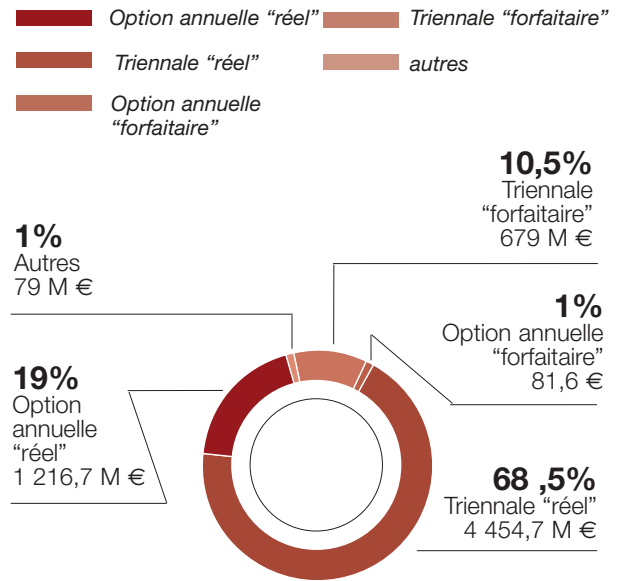
A - 6,5 milliards d'euros d'assiette "revenu professionnel" des non-salariés agricoles en 2008

Dans la branche famille, aucun minimum ni plafonnement ne s'imposant, l'assiette sociale reflète le niveau de l'assiette brute "revenu professionnel" des non-salariés agricoles, avec toutefois un petit décalage soit annuel, soit triennal.

L'assiette "revenu professionnel" a augmenté de 6,8% entre 2007 et 2008.

La part des non-salariés agricoles imposés au forfait diminue régulièrement.

L'assiette "revenu professionnel" selon le statut : 6,5 milliards d'euros en 2008



Source : MSA

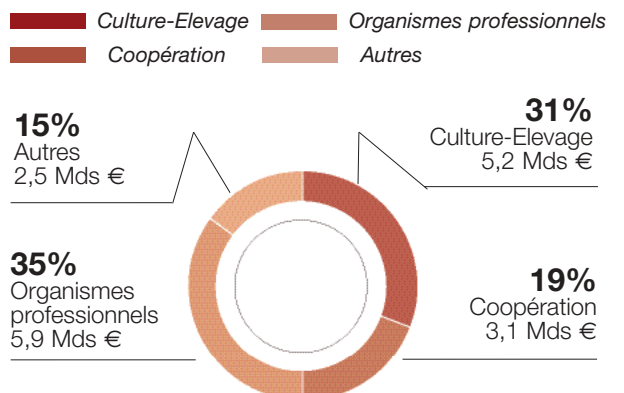
B - 16,7 milliards d'euros de masse salariale pour les salariés agricoles en 2007

Les cotisations des assurances sociales agricoles (ASA), maladie, vieillesse et veuvage, sont assises sur les salaires.

La masse salariale a augmenté de 3,5% entre 2006 et 2007.

Près d'un tiers de la masse salariale correspond au secteur culture-élevage.

La masse salariale selon le secteur d'activité 16,7 milliards d'euros en 2007

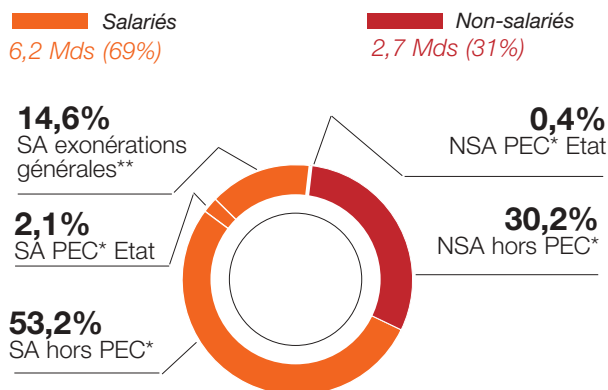


Source : MSA

C - 8,9 milliards d'euros de cotisations techniques et complémentaires en 2008

L'ensemble des cotisations -qu'elles soient payées par les chefs d'exploitation, leur conjoint et aides familiaux, les chefs d'entreprise agricole et leurs salariés, exonérées et prises en charge par l'Etat ou compensées par des recettes fiscales- a augmenté de 3,5% par rapport à 2007. Le montant des cotisations techniques et complémentaires s'élève à 2,7 milliards d'euros pour les non-salariés agricoles au titre de 2008 (+4,7%) et à 6,2 milliards d'euros pour les salariés (+3,0%). A partir de 2006, les mesures d'allègement général de cotisations ne sont plus prises en charge par l'Etat, mais compensées par des recettes fiscales. Les montants indiqués relatifs aux mesures d'allègement général correspondent au coût de ces mesures et non pas aux recettes fiscales attendues.

Les cotisations techniques et complémentaires par régime : 8,9 milliards d'euros au titre de 2008



* PEC = prise en charge.

** Part que représente le coût des mesures d'allègement général et non pas la part des recettes fiscales.

Prévention AT et cotisations DOM incluses.

En droits constatés

Source : MSA

D - Les contributions sociales du régime agricole

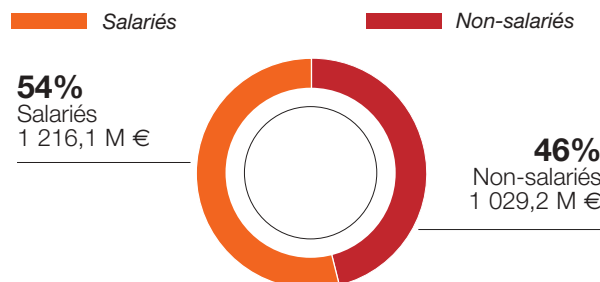
1 2,2 milliards d'euros de CSG en 2008

La contribution sociale généralisée (CSG) existe depuis 1991. Elle est destinée au financement des régimes obligatoires d'assurance maladie.

Les montants de CSG que perçoivent les régimes sont fixés par décret.

Les montants de la CSG s'élèvent à 2 245,3 millions d'euros au titre de 2008, en hausse de 4,3% par rapport à 2007. Les montants de la CSG perçus par le régime des non-salariés s'élèvent à 1 029,2 millions d'euros et ceux perçus par le régime des salariés à 1 216,1 millions d'euros.

La CSG au régime agricole : 2 245,3 millions d'euros au titre de 2008



En droits constatés

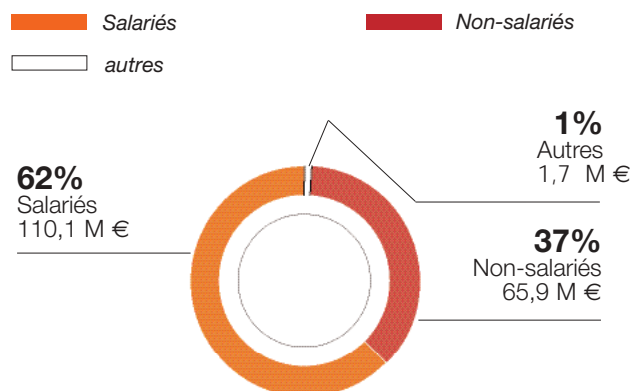
Source : MSA

2 178 millions d'euros de CRDS en 2008

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) existe depuis 1996. Le produit de cette contribution est versé à l'ACOSS pour être affecté à la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES). Son taux est fixé à 0,5% depuis 1996.

Les montants de la CRDS s'élèvent à 177,7 millions d'euros au titre de 2008, en hausse de 4,3% par rapport à 2007 dont 65,9 millions d'euros pour les non-salariés et 110,1 millions d'euros pour les salariés.

La CRDS émise au régime agricole : 177,7 millions d'euros au titre de 2008



En droits constatés

Source : MSA

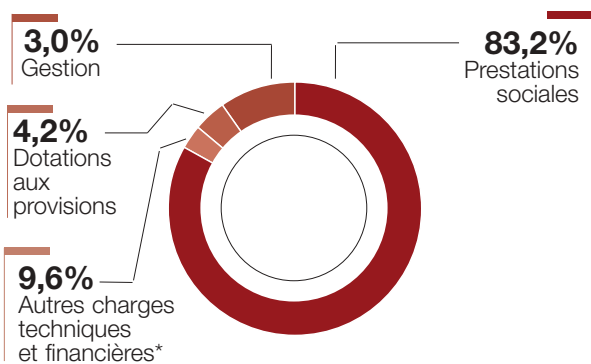
III - Les budgets des régimes agricoles

A - 19,6 milliards d'euros de charges (hors RCO) au régime des non-salariés agricoles en 2009

Les charges du régime des non-salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 19,6 milliards d'euros en 2009 (+ 1,96% par rapport à 2008).

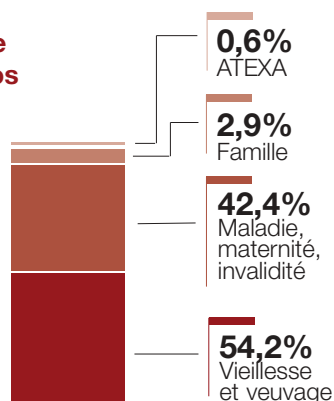
Les prestations sociales représentent 16,3 milliards d'euros (+ 0,2 milliard par rapport à 2008). La branche retraite et veuvage atteint 8,8 milliards d'euros (+0,7% par rapport à 2008). La branche maladie maternité invalidité s'élève à 6,9 milliards d'euros (+ 1,5% par rapport à 2008).

Les charges par nature du régime des non-salariés agricoles : 19,6 milliards d'euros en 2009



* Y compris contribution CNSA

Les prestations sociales par branche 16,3 milliards d'euros en 2009



En droits constatés

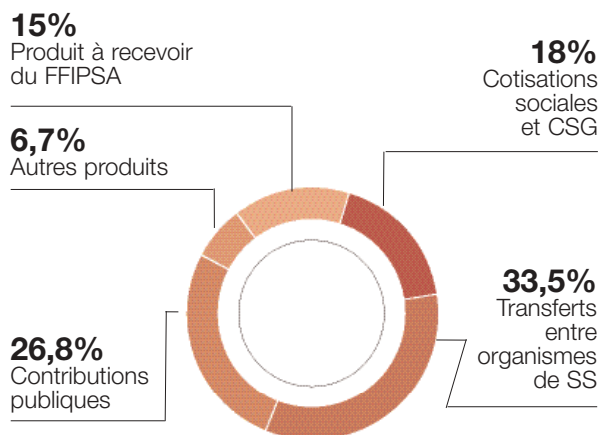
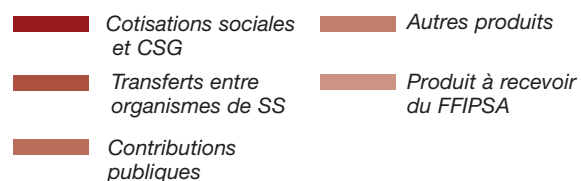
Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2008

B - 16,7 milliards d'euros de produits au régime des non-salariés agricoles en 2009, soit un déficit de 2,9 milliards d'euros

Le budget des non-salariés agricoles est en déséquilibre de 2,9 milliards d'euros, soit 15% du budget.

Les produits du régime des non-salariés agricoles sont de natures diverses. Le financement professionnel, constitué des cotisations sociales (techniques et de gestion) et de la CSG, représente 18% du budget. Les autres sources de financement proviennent des différents transferts entre organismes de sécurité sociale (6,5 milliards d'euros), dont la compensation démographique (5,2 milliards d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées (6,3 milliards d'euros), dont 5 milliards d'euros de taxe sur la consommation du tabac et 0,2 milliard d'euros de produits de gestion.

Les produits par nature du régime des non-salariés agricoles : 16,7 milliards d'euros en 2009, et 2,9 milliards de déséquilibre



* Y compris contribution CNSA

En droits constatés

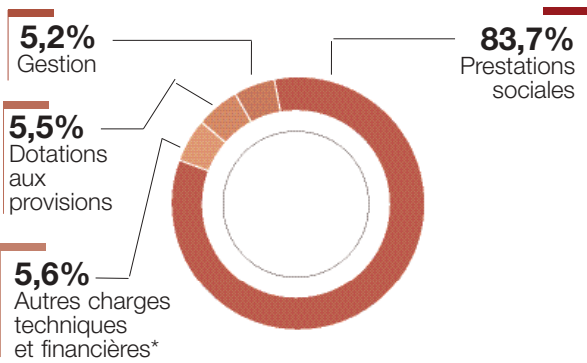
Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2008

C - 13,2 milliards d'euros de charges au régime des salariés agricoles en 2009

Les charges du régime des salariés agricoles, présentées en commission des comptes de la sécurité sociale, s'élèvent à 13,2 milliards d'euros en 2009 (+ 3,3% par rapport à 2008).

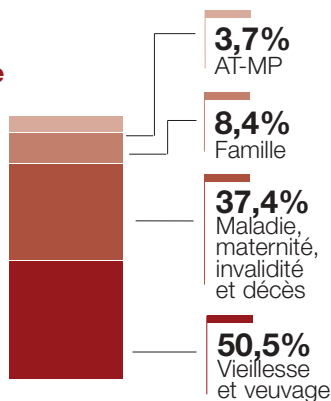
Les prestations sociales atteignent 11 milliards d'euros (+ 2,9% par rapport à 2008). La branche retraite et veuvage en constitue la moitié avec 5,6 milliards d'euros (+ 2,7% par rapport à 2008). Les prestations liées à la maladie maternité invalidité décès s'élève à 4,1 milliards d'euros (+ 3,2% par rapport à 2008).

Les charges par nature du régime des salariés agricoles : 13,2 milliards d'euros en 2009



* Y compris contribution CNSA

Les prestations sociales par branche 11 milliards d'euros en 2009



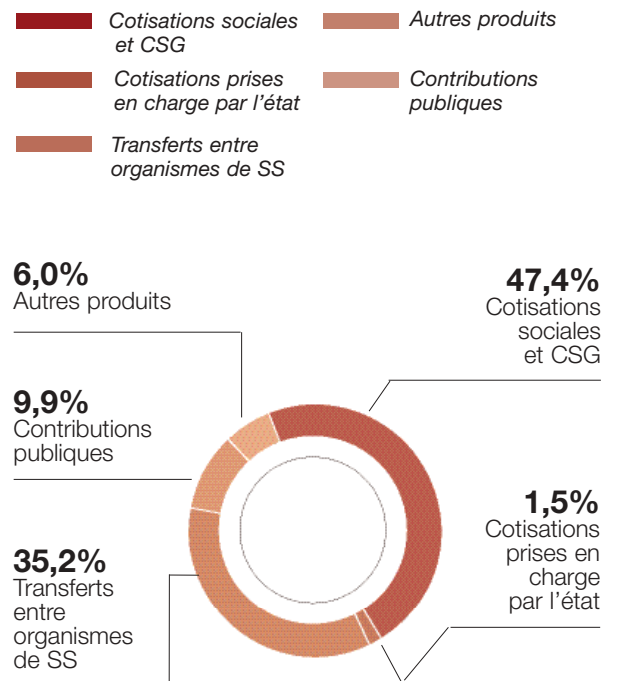
En droits constatés

Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2008

D - 13,2 milliards d'euros de produits au régime des salariés agricoles en 2009

Le financement professionnel constitue 47,4% des produits du régime de salariés agricoles. Les autres sources de financement proviennent des transferts entre organismes de sécurité sociale (4,7 milliards d'euros), dont la compensation démographique (3,6 milliards d'euros), des cotisations prises en charge par l'Etat (0,2 milliard d'euros), des contributions publiques incluant les impôts et les taxes affectées et des produits de gestion et financiers.

Les produits par nature du régime des salariés agricoles : 13,2 milliards d'euros en 2009



* Y compris contribution CNSA

En droits constatés

Source : Calculs MSA d'après la Commission des Comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2008

Troisième partie

Les actions engagées par la MSA

I - Des actions de prévention très suivies en 2007

La MSA propose chaque année un programme national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires des professions agricoles. Ce programme comporte des actions impulsées par l'Etat (d'origine réglementaire ou conventionnelle) et des actions spécifiques à l'Institution.

Parmi les diverses actions, il y a les examens de santé, la vaccination contre la grippe, le dépistage du cancer du sein et le dispositif conventionnel de prévention bucco-dentaire.

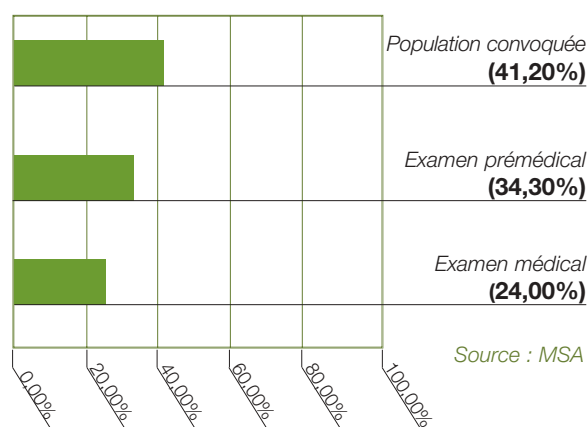
A - Une personne sur quatre a participé aux examens de santé

Socle de la politique de prévention institutionnelle, les examens de santé aujourd'hui appelés "Instants Santé" sont proposés à six classes d'âge distinctes pour prévenir certains facteurs de risque liés à l'âge.

En 2007, 226 744 adhérents âgés entre 35 et 65 ans ont été invités à un examen de santé de la MSA. Ils ont été 93 378 à répondre favorablement à l'invitation et à être convoqués à un examen pré médical, 77 859 à avoir réalisé cet examen, et 54 492 à réaliser un examen médical. Pour l'ensemble des adhérents âgés de 35 à 65 ans, le taux de participation aux examens de santé est donc de 24%.

Parmi les personnes âgées de 35 à 44 ans faisant partie de la population cible, 19,1% ont passé l'examen médical final. Ils sont 24,2% parmi les personnes âgées de 45 à 54 ans et 28,2% parmi les personnes âgées de 55 à 65 ans.

Taux de réponses positives à l'invitation et taux de participation à l'examen prémedical, à l'examen médical pour l'ensemble de la population de 35-65 ans invitée
Base 100 = population invitée



B - Deux personnes sur trois ont bénéficié de la vaccination antigrippale

La campagne de vaccination antigrippale 2007 s'est déroulée du 28 septembre 2007 au 31 janvier 2008. Cette campagne a pris en charge les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que les personnes sans distinction d'âge atteintes de l'une des neuf affections de longue durée (ALD) et les personnes concernées par l'extension du champ de la prise en charge.

En 2007, 884 981 personnes relevant du régime agricole ont été ainsi vaccinées, soit + 0,4% par rapport à 2006. Au niveau national, le taux de participation à la campagne atteint 64,5%.

Le montant total des remboursements au titre du vaccin contre la grippe est de 5,2 millions d'euros.

Nombre de patients susceptibles d'être vaccinés contre la grippe, nombre de personnes vaccinées et taux de participation

	2006	2007
Nombre de patients (65 ans et plus, moins de 65 ans en ALD et extension)	1 399 563	1 372 555
Nombre de personnes vaccinées (65 ans et plus, moins de 65 ans en ALD et extension)	881 128	884 981
Taux de participation	63,0%	64,5%

C - Plus d'une femme sur deux a participé au dépistage du cancer du sein

Le cancer du sein est le plus fréquent de tous les cancers de la femme dans les pays industrialisés, et est responsable de près de 12 000 décès par an. Par conséquent, la MSA participe à son dépistage dans le cadre de ses actions de prévention.

Un courrier personnalisé est envoyé à la population cible : les femmes âgées de 50 à 74 ans, les invitant à un examen clinique des seins et une mammographie.

En 2007, sur 262 150 femmes invitées relevant de la MSA, 140 004 ont été dépistées, soit un taux de participation de 53,4%.

D - Près d'un jeune sur trois a bénéficié d'un bilan annuel bucco-dentaire

Cette action conventionnelle de santé publique porte sur les âges les plus vulnérables aux risques carieux et s'adresse aux jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans. Elle consiste en la prise en charge intégrale d'un examen de prévention annuel et des éventuels soins consécutifs. Elle permet d'une part, de faire un bilan annuel de santé bucco-dentaire de la population ciblée et d'autre part, de lui prodiguer des conseils d'hygiène, de motivation, et de lui apporter les éventuels soins nécessaires.

Au cours de l'année 2007, 47 576 examens de prévention bucco-dentaire ont été réalisés par les jeunes âgés de 6, 9, 12, 15 et 18 ans relevant du régime agricole. Le taux de participation national est de 27,6%. Ce taux diminue avec l'âge (à l'exception des 9 ans), passant de 40% pour les 6 ans à 16,1% pour les 18 ans.

Dispositif conventionnel de prévention bucco-dentaire : nombre d'invités, examens réalisés et taux de participation

	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans
Nombre d'invités	30 463	31 620	32 934	34 589	42 924
Nombre d'exams de prévention réalisés	12 174	8 921	10 666	8 897	6 918
Taux de participation	40,0%	28,2%	32,4%	25,7%	16,1%

II - Une action sanitaire et sociale dynamique

Dans le cadre de leur politique gérontologique, les Caisses de MSA ont pris en charge les prestations d'aide à domicile aux personnes âgées en faveur de 65 000 bénéficiaires, dont 63 500 au titre de l'aide ménagère et 1 500 au titre de la garde à domicile.

Les maisons d'accueil rural pour personnes âgées (MARPA), alternatives au maintien à domicile en milieu rural et promues par la MSA, sont actuellement au nombre de 127. Elles accueillent près de 3 000 résidents. Une centaine de nouveaux projets sont à l'étude.

Les sessions "PAC Eurêka" qui visent la prévention du vieillissement cérébral donnent lieu à 300 groupes constitués par an, réunissant près de 3 500 retraités chaque année.

En matière de politique familiale et pour permettre aux jeunes foyers ressortissants du régime de concilier vie professionnelle et vie familiale, la MSA s'est inscrite dans les politiques publiques d'accueil du jeune enfant. A ce titre, les Caisses ont servi la prestation "accueil du jeune enfant" à 12 000 enfants de moins de trois ans fréquentant des crèches, des haltes-garderies, etc.

Annexe

répartitions détaillées selon le régime et définitions

Répartitions détaillées

Les effectifs de cotisants diffèrent selon la branche considérée car les règles d'assujettissement et d'exonération sont variables pour chacune d'elles.

En assurance maladie (AMEXA) et en assurance accidents du travail (ATEXA), les non-salariés ont le choix entre plusieurs assureurs possibles.

Cotisants non-salariés agricoles actifs en 2008

(1) dont les conjoints collaborateurs cotisants en invalidité. Ensemble des assureurs.

(2) Ensemble des assureurs hors Alsace-Moselle, incluant 57 260 cotisants solidaires.

(3) Cotisants solidaires exploitant moins de la demi SMI non retraités agricoles.

	Cotisants	Evolution 2008/2007 en %
Cotisants à l'une des quatre branches :	576 025	-2,7
- dont chefs d'exploitation	513 615	-1,8
- dont conjoints	55 179	-9,4
- dont aides familiaux	7 231	-7,3
Cotisants par branche		
- Assurance maladie des exploitations agricoles (AMEXA) ⁽¹⁾	554 095	-2,6
- Assurance retraite agricole (AVA)	561 480	-2,5
- Prestations familiales agricoles (PFA)	510 570	-1,9
- Assurance accidents du travail (ATEXA) ⁽²⁾	623 052	+7,6
- Cotisants de solidarité ⁽³⁾	100 263	+3,7

Source : MSA

Personnes protégées au régime des non-salariés agricoles selon le statut en 2007

	Dénombrements au 1 ^{er} juillet 2007	Structure en en%	Evolution par rapport à 2006 en %
Actifs	482 109	26	-2,3
Inactifs	971 523	52	-1,6
- dont retraités	912 718		-1,3
- dont invalides et autres	58 805		+7,3
Total assurés	1 453 632	78	-1,9
Conjoints	176 023	10	-8,8
Enfants et autres ayants droit	226 429	12	-3,7
Total ayants droit	402 452	22	-6,0
Total personnes protégées	1 856 084	100	-2,8

Source : MSA

Personnes protégées au régime des salariés agricoles selon le statut en 2007

	Dénombrements au 1 ^{er} juillet 2007	Structure en en %	Evolution par rapport à 2006 en %
Actifs	663 869	35	+0,1
Inactifs	669 504	36	-2,8
Total assurés	1 333 373	71	-1,4
Conjoints	135 924	7,5	-1,6
Enfants et autres ayants droit	400 163	21,5	+0,0
Total ayants droit	536 087	29	-0,4
Total personnes protégées	1 869 460	100	-1,1

Source : MSA

Patients en 2008 selon le régime

	Dénombrements en 2008	Structure en en %	Evolution par rapport à 2007 en %
Non-salariés	1 810 000	51	-2,3
salariés	1 705 000	49	-0,4
Total	3 515 000	100	-1,4

Source : MSA

Bénéficiaires d'un avantage de retraite selon le régime en 2008

	Dénombrements en 2008	Structure en en %	Evolution par rapport à 2007 en %
AVA retraités sans FSV	1 746 592	41	-2,2
AVA retraités avec FSV	40 601	1	-25,1
Total AVA (non-salariés)	1 787 193	42	-2,9
AVA pensionnés sans FSV	2 480 876	57,5	-3,9
AVA pensionnés avec FSV	20 790	0,5	-14,9
Total ASA (salariés)	2 501 666	58	+3,7
Total bénéficiaires d'un avantage de retraite	4 288 859	100	+0,8

Source : MSA

Familles bénéficiaires de prestations familiales selon leur taille au 31 décembre 2008 (ALF incluse)

	Dénombrements au 31 décembre 2008	Structure en en %	Evolution par rapport à 2007 en %
Non-salariés :			
- 0 et 1 enfant	18 201	8	-2,4
- 2 enfants	42 932	18,5	-4,9
- 3 enfants	20 985	9	-5,0
- 4 enfants et plus	4 932	2	-5,9
Total non-salariés	87 050	37,5	-4,4
Salariés :			
- 0 et 1 enfant	42 053	18	-2,6
- 2 enfants	68 902	30	-0,7
- 3 enfants	25 820	11	-2,7
- 4 enfants et plus...	8 263	3,5	-4,3
Total salariés	145 038	62,5	-1,8
Total régime agricole	232 088	100	-2,8

Source : MSA

Familles bénéficiaires d'allocation logement 31 décembre 2008

	Dénombrements au 31 décembre 2008	Structure en en %	Evolution par rapport à 2007 en %
Non-salariés :			
- ALF	13 833	5	-0,3
- ASL	56 645	22	-1,3
- APL	37 207	15	-0,1
Total non-salariés	107 685	42	-0,8
Salariés :			
- ALF	28 811	11	+1,5
- ASL	59 476	24	+1,5
- APL	58 861	23	+1,2
Total salariés	147 148	58	+1,4
Total régime agricole	254 833	100	+0,5

Source : MSA

Bénéficiaires du RMI par tranche d'âge au 31 décembre 2008

	Dénombrements au 31 décembre 2008	Structure en en %	Evolution par rapport à 2007 en %
Non-salariés :			
- de 25 à 29 ans	316	1	-11,0
- de 30 à 39 ans	1 144	5	-5,3
- de 40 à 49 ans	1 942	9	-5,0
- de 50 à 59 ans	2 149	10	-5,1
- de 60 ans et plus...	367	2	+5,2
Total non-salariés	5 918	27	-4,9
Salariés :			
- de 25 à 29 ans	1 997	9	+11,6
- de 30 à 39 ans	3 725	17	+9,1
- de 40 à 49 ans	4 374	20	+8,3
- de 50 à 59 ans	4 534	21	+2,9
- de 60 ans et plus...	1 260	6	+7,6
Total salariés	15 890	73	+7,2
Total régime agricole	21 808	100	+3,7

Source : MSA

Définitions

Les actifs

L'activité professionnelle conditionne l'affiliation au régime agricole des actifs non salariés et salariés. Les actifs non salariés agricoles pris en compte sont les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole installés au plus tard le 31 décembre 2007 et présents au 1^{er} janvier 2008 ainsi que leur conjoint et aides familiaux, qui sont assujettis à l'une au moins des quatre branches : assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA), assurance vieillesse agricole (AVA), prestations familiales agricoles (PFA) et assurance accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA). Les actifs salariés correspondent au nombre d'emplois en cours au 31 décembre 2007 au régime agricole.

Les non-salariés agricoles

Le **chef d'exploitation ou d'entreprise agricole** adhère au régime agricole dès lors que son activité est considérée comme agricole sur une exploitation d'une dimension au moins égale à une demi-SMI.

Chef d'exploitation à titre **exclusif** : l'exploitant vit exclusivement de son activité agricole.

Chef d'exploitation à titre **principal** : l'exploitant exerce plusieurs activités dont il tire ses revenus, l'activité agricole étant sa principale source de revenus. L'activité principale est celle à laquelle l'assuré consacre le plus de temps et dont il tire les revenus professionnels retenus pour détermination de l'assiette CSG/CRDS les plus élevés, ou à défaut de revenus, les recettes hors taxe les plus élevées.

Chef d'exploitation à titre **secondaire** : l'exploitant exerce plusieurs activités dont il tire ses revenus ; l'activité agricole étant secondaire quant à ses sources de revenus.

Le **conjoint** est l'époux(se) ou le concubin ou encore le "pacsé" du chef d'exploitation ou d'entreprise agricole qui n'est pas constituée sous forme d'une société ou d'une coexploitation entre conjoints.

Le conjoint actif sur l'exploitation, quel que soit le statut ; **conjoint collaborateur ou conjoint participant aux travaux** est affilié au régime agricole. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la dénomination "**collaborateur d'exploitation**" remplace celle de "**conjoint collaborateur**".

L'**aide familial** est un membre de la famille en dehors du conjoint qui participe à la mise en valeur de l'exploitation sans y avoir la qualité de salarié, ascendant et à partir de 16 ans, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint.

Cotisant solidaire en ATEXA : les cotisants de solidarité qui mettent en valeur une exploitation agricole dont la superficie est inférieure à la demi-SMI sont assujettis à l'ATEXA depuis le 1^{er} janvier 2008.

Les secteurs agricoles

Le secteur **exploitation** ou **culture-élevage** contient les sous-secteurs suivants : les cultures spécialisées, les champignonnières, l'élevage spécialisé de gros animaux, l'élevage spécialisé de petits animaux, l'entraînement, le dressage, les haras, la conchyliculture, les marais salants, les cultures et l'élevage non spécialisés et la viticulture.

Le secteur **organismes de services** comprend la mutualité agricole, le crédit agricole, les autres organismes professionnels agricoles et le personnel statutaire des sociétés d'intérêt collectif agricole en électricité (SICAE).

Le secteur de la **coopération** regroupe le stockage et le conditionnement de produits agricoles, de fleurs de fruits et de légumes, l'approvisionnement, la collecte, le traitement et la distribution de produits laitiers, le traitement de la viande, la conserverie de produits autres que la viande, la vinification, l'insemination artificielle, la sucrerie, la distillation, la meunerie, la panification, les coopératives diverses, les unions et les fédérations de coopératives.

Le secteur **autre** regroupe :

- le secteur des **entreprises de travaux agricoles** comprenant les entreprises qui effectuent des travaux agricoles s'insérant directement dans le cycle de la production végétale tels que labourage, défrichement, semailles, battage, etc. Il inclut également les entreprises d'entretien et de restauration des parcs et des jardins et les entreprises paysagistes ;

- le secteur des **travaux forestiers** qui concerne la sylviculture, le gemmage, les exploitations de bois et les scieries fixes ;
- l'**artisanat rural** qui comprend les petits artisans n'employant pas plus de deux ouvriers de façon permanente et dont l'activité concourt à la satisfaction des besoins professionnels des agriculteurs, notamment les forgerons, réparateurs de machines-outils, réparateurs d'instruments ou bâtiments agricoles et leur entretien, bourreliers, sabotiers, tonneliers, charrons, hongreurs, distillateurs ambulants ;
- le secteur des **activités diverses** qui comprend les gardes-chasse, les gardes-pêche, les jardiniers, les gardes forestiers, les organismes de remplacement et de travail temporaire, les membres bénévoles, les enseignants des établissements d'enseignement agricole.

Le salariat

Le **contrat de travail** peut être réalisé pour une journée de travail au minimum. Une même personne peut contracter plusieurs contrats dans l'année. **CDD** : Contrats à durée déterminée. Si un individu a eu plusieurs CDD dans l'année, les emplois sont tous comptabilisés, quelle que soit leur durée (temps plein, temps partiel).

Les **établissements employeurs** désignent tous les établissements présents au cours de l'année, que l'activité débute ou cesse en cours d'année.

Les bénéficiaires

Le terme **ressortissant** du régime agricole désigne toute personne qui a un lien avec le régime agricole. Sont pris en compte dans le calcul des ressortissants les **personnes protégées** en maladie au régime agricole et les **bénéficiaires** d'un **avantage de vieillesse** au régime agricole couverts en maladie par un autre régime.

Les **personnes protégées** sont les bénéficiaires de la protection sociale qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations des régimes agricoles d'assurance maladie obligatoire. Le bénéficiaire peut être assuré ou ayant droit. En ce qui concerne l'assurance maladie obligatoire, l'assuré social est la personne affiliée de façon obligatoire à un régime agricole non salarié ou salarié de par son activité professionnelle. L'ayant droit est une personne qui peut bénéficier des prestations sociales du fait de ses liens avec l'assuré (conjoint s'il ne travaille pas, enfant de moins de 16 ans, concubin, etc.).

La population des **patients** correspond aux personnes ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins en médecine ambulatoire ou en hospitalisation privée au cours de l'année par le régime agricole.

Depuis le 1er janvier 2000, la **CMU** de base protège les personnes qui ne peuvent relever d'un régime professionnel en qualité d'assuré ou d'ayant droit. La CMU remplace l'assurance personnelle. La CMU complémentaire (CMU-C) permet aux personnes disposant de faibles ressources de bénéficier d'un remboursement amélioré pour un ensemble défini de biens et de services de santé.

L'ouverture du droit pour être **bénéficiaire d'un avantage de vieillesse** est conditionnée, pour les non-salariés agricoles, au versement d'une cotisation pour une durée d'activité minimum d'un an. Cette ouverture de droit est effectuée pour les salariés agricoles dès lors que le versement de cotisations permet de valider au minimum un trimestre. Une même personne peut bénéficier d'une retraite au régime des salariés agricoles et au régime des non-salariés agricoles si elle a cotisé dans les deux régimes. Dans ce cas, il est compté deux fois. Une même personne peut bénéficier de plusieurs droits : dans chacun des régimes agricoles, un retraité peut être titulaire d'une retraite de droit personnel et d'une retraite de réversion. Dans ce cas, il est compté une fois dans le régime et deux fois s'il a des retraites dans les deux régimes.

Le financement

Le principe des **droits constatés** permet d'enregistrer au cours d'un exercice les données comptables dès la naissance du droit ou de l'obligation et non lorsque ces opérations se dénouent en trésorerie (paiement des prestations, encaissement de cotisations).

Méthodologie

Régime indéterminé : l'information sur le régime d'affiliation n'est pas remontée dans les flux statistiques.

Sans double compte : les personnes qui sont affiliées aux deux régimes des non-salariés et des salariés, ou celles qui bénéficient de plusieurs prestations sont comptées une seule fois.

Avec double compte : les personnes sont comptées dans chacun des deux régimes ou dans chacune des prestations.

Sigles cités

AA :	<i>Allocation d'adoption.</i>
AAH :	<i>Allocation aux adultes handicapés.</i>
ACOSS :	<i>Agence centrale des organismes de sécurité sociale.</i>
AEEH :	<i>Allocation d'éducation pour l'enfant handicapé.</i>
AF :	<i>Allocations familiales.</i>
AFEAMA :	<i>Aide à la famille pour l'emploi d'une assistance maternelle agréée.</i>
AGED :	<i>Allocation de garde d'enfant à domicile.</i>
ALD :	<i>Affection de longue durée.</i>
ALF :	<i>Allocation de logement à caractère familial.</i>
ALS :	<i>Allocation de logement à caractère social.</i>
AMEXA :	<i>Assurance maladie des exploitants agricoles.</i>
APE :	<i>Allocation parentale d'éducation.</i>
API :	<i>Allocation de parent isolé.</i>
APJE :	<i>Allocation pour le jeune enfant.</i>
APL :	<i>Aide personnalisée au logement.</i>
APP :	<i>Allocation de présence parentale.</i>
ARS :	<i>Allocation de rentrée scolaire.</i>
ASA :	<i>Assurances sociales agricoles.</i>
ASF :	<i>Allocation de soutien familial.</i>
ASS :	<i>Action sanitaire et sociale.</i>
ATMP :	<i>Accidents du travail et maladies professionnelles.</i>
ATEXA :	<i>Accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles.</i>
AVA :	<i>Assurance vieillesse agricole.</i>
AVI :	<i>Assurance vieillesse individuelle.</i>
CADES :	<i>Caisse d'amortissement de la dette sociale.</i>
CAV :	<i>Contrat d'avenir</i>
CI-RMA :	<i>Contrat d'insertion</i>
CF :	<i>Complément familial.</i>
CLA PCA :	<i>Complément de libre choix d'activité</i>
CMRA :	<i>Caisse mutuelle de réassurance agricole.</i>
CMU :	<i>Couverture maladie universelle.</i>
CMU-C :	<i>Couverture maladie universelle complémentaire.</i>
CNSA :	<i>Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie</i>
CRDS :	<i>Contribution pour le remboursement de la dette sociale.</i>
CSG :	<i>Contribution sociale généralisée.</i>
C3S :	<i>Contribution sociale de solidarité des sociétés.</i>
DSS :	<i>Direction de la sécurité sociale</i>
FSI :	<i>Fonds de solidarité invalidité.</i>
FSV :	<i>Fonds de solidarité vieillesse.</i>
IJ :	<i>Indemnités journalières.</i>
LFI :	<i>Loi de finances initiale.</i>
MARPA :	<i>Maison d'accueil rural pour personnes âgées.</i>
NSA :	<i>Non-salariés agricoles.</i>
OPA :	<i>Organismes professionnels agricoles.</i>
PAB :	<i>Allocation de base.</i>
PAJE :	<i>Prestation accueil du jeune enfant.</i>
PCA COLCA :	<i>Complément de libre choix d'activité</i>
PCG GRE :	<i>Complément de libre choix du mode de garde.</i>
PCO :	<i>Prestations conventionnelles.</i>
PFA :	<i>Prestations familiales agricoles.</i>
PPN :	<i>Prime à la naissance ou à l'adoption.</i>
PRE :	<i>Prime exceptionnelle de retour à l'emploi.</i>
RCO :	<i>Retraite complémentaire obligatoire.</i>
RMI :	<i>Revenu minimum d'insertion.</i>
SA :	<i>Salariés agricoles.</i>
SICAE :	<i>Société d'intérêt collectif agricole en électricité</i>
SMI :	<i>Surface minimum d'installation.</i>
SMIC :	<i>Salaires minimum interprofessionnel de croissance.</i>
SS :	<i>Sécurité sociale.</i>

MSA Caisse Centrale
Les Mercuriales
40, rue Jean Jaurès
93547 Bagnolet Cedex

Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
tél. 01 41 63 80 62
fax 01 41 63 72 40



santé
famille
retraite
services